

**Zeitschrift:** Schweizerische Bauzeitung  
**Herausgeber:** Verlags-AG der akademischen technischen Vereine  
**Band:** 77 (1959)  
**Heft:** 39: SIA 66. Generalversammlung, Sitten, 25.-27. September 1959

**Artikel:** Le nouveau bâtiment de la Banque cantonale du Valais à Sion: André Perraudin et Jean Suter, architectes, Sion  
**Autor:** Perraudin, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-84324>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

voulue, de laisser sur les parois une épaisseur d'environ 1 m de rocher que l'on aurait fait sauter à part au moyen d'une série de longs coups horizontaux, à charge répartie, également allumés au cordon détonnant. L'espace entre les trous devait être alors d'environ 50 cm, de façon à ménager encore davantage le rocher au moyen d'abattages à très faibles charges agissant simultanément sur celui-ci en faisant un effet de coin et sans arracher le rocher comme cela se produit avec des coups séparés, non munis de vides d'air, mais dont le bourrages est fait immédiatement sur une charge concentrée.

Pour l'exécution, au lieu de faire les excavations par des mines verticales, on a eu recours pour des raisons de travail à des mines horizontales dont les longueurs ont été poussées jusqu'à 5 m, ce qui a provoqué, par suite de la forte charge d'explosifs nécessaire dans de pareilles mines, des dislocations dans un rayon dépassant les parements de la caverne.

Lors de l'excavation des rameaux du canal de fuite entre turbines et canal proprement dit, ainsi que des tubulures du collecteur, il était prescrit de faire un avancement par des coups n'excédant pas 65 cm de longueur et d'abattre ensuite avec des coups longs au cordon détonnant suivant le profil en ne prenant pas des épaisseurs supérieures à 50 cm. Enfin, il était également prescrit de n'excaver que les rameaux pairs en premier. C'est seulement après que ces rameaux aient été entièrement bétonnés sur toute leur longueur, et le temps de durcissement suffisant, que l'on devait procéder à l'excavation, ainsi qu'au bétonnage des rameaux impairs.

Au lieu de cela, suivant des décisions prises au chantier, on n'a bétonné que 7 m au centre des rameaux. On a procédé aux excavations du rameau suivant, non pas lorsque le béton était durci normalement, soit environ 28 jours après, mais immédiatement après le bétonnage du rameau. Etant donné que ces rameaux coupent les couches parallèlement, on a assisté à un dégagement successif des pieds de la paroi de la salle des machines, de telle façon qu'un glissement général de celle-ci a pu s'amorcer. Ce glissement s'est traduit par l'éclatement du gunitage qui recouvrait les parois et a fait apparaître des fissures provenant du tassement général de l'ensemble de cette paroi.

#### Mode de renforcement

La situation créée par cet état de choses s'est révélée fort dangereuse. Le bétonnage des noyaux du canal de fuite s'est fissuré et indiquait nettement que les efforts se reportaient du rocher sur les bétons, et les fissures, dues au cisaillement de celui-ci, étaient caractéristiques. Un tel état de faits ne pouvait se prolonger plus longtemps sans risques de compromettre l'ensemble de la paroi de la salle des machines et, par cela même, la stabilité de toute l'usine.

Dans ces conditions, afin de parer à l'éclatement de la paroi de la salle des machines et en attendant que le plancher et les massifs de fondations contre-butent celle-ci, on a doublé les ancrages précontraints dans les piliers qui avaient été faits au moment de l'excavation, piliers espacés d'axe en axe de 9,45 m. Cette solution avait fait ses preuves partout ailleurs où la paroi n'a pas été évidée imprudemment. Ensuite, par mesure de précaution, dans les panneaux entre chaque pilier une série de trois ancrages précontraints a également été placée afin de maintenir la surface et d'empêcher un feuilletage de la roche allant progressivement de la surface vers le centre.

Dans les rameaux des canaux de fuite reliant les fosses des turbines au canal proprement dit, la hauteur du rameau, qui était de 3 m, a été divisée en deux par un diaphragme en béton armé pouvant absorber une poussée d'environ 2000 t. Ce diaphragme réduit à un quart les moments fléchissants dans la paroi du rameau qui bloque le rocher. Dans le canal de fuite proprement dit, des diaphragmes de même puissance sont contruits en face de chaque merlon. Ces diaphragmes et les massifs de fondations dans la salle des machines frettent le rocher des merlons restants d'une façon similaire aux parois des caisses à sable. Les différentes couches sont maintenues et empêchées de glisser.

Ces renforcements sont terminés depuis le mois de janvier 1959 environ. Depuis cette date, tout mouvement a cessé et la paroi de la caverne se comporte comme la partie non évidée par le pied, c'est-à-dire celle située entre la première turbine et l'entrée de la salle des machines.

Adresse de l'auteur: A. Livio, conseiller technique de Grande Dixence S. A., 45, avenue de la gare, Lausanne.

## Le nouveau bâtiment de la Banque cantonale du Valais à Sion

DK 725.24

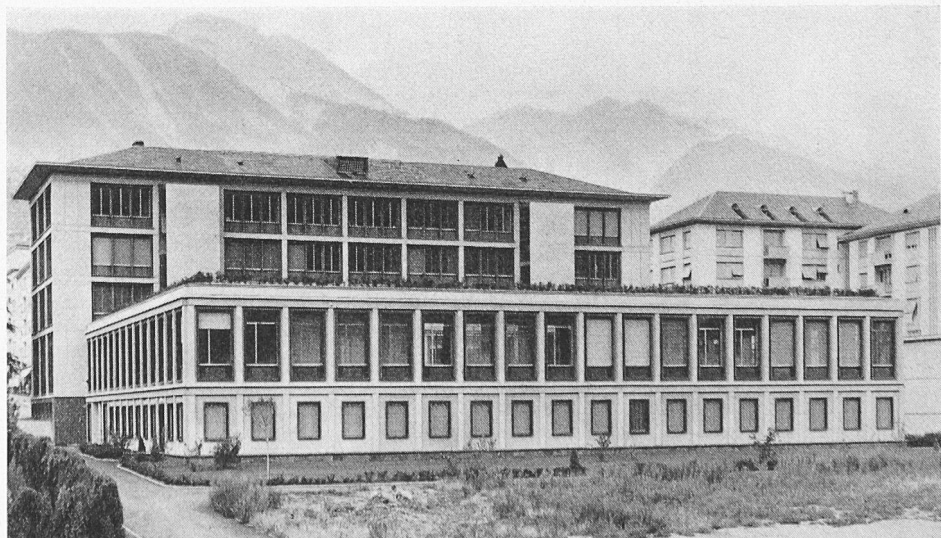
André Perraudin et Jean Suter, architectes, Sion

Tafel 40/41

Le fonctionnement d'une importante entreprise bancaire est complexe. Il est la composante de celui des différents services agissant plus ou moins indépendamment les uns des autres et reliés entre eux par des services communs.

Les caisses de la Banque cantonale du Valais et de la Banque nationale suisse, les services des comptes courants, des hypothèques, des titres, de l'épargne, des safes, du contentieux et de la direction aboutissent à des guichets ou à des locaux de réception établissant le contact avec le public, marquant la limite des locaux auxquels il a accès et derrière laquelle il ne doit pas pouvoir pénétrer. Les différents bureaux traitant les affaires internes doivent être en liaison directe, si possible sans couloir, avec les locaux des guichets. La suppression des couloirs entre les locaux des guichets et leurs bureaux respectifs ne doit empêcher ni la circulation du personnel se rendant à ces bureaux, ni la liai-

son de ces divers services. Ces exigences impératives, valables pour toutes les banques importantes, ont conduit au plan traditionnel en forme de quadrilatère avec cour centrale borgne, éloignée de l'entrée, formant hall des guichets autour duquel un couloir donne accès aux bureaux. Rompant



Banque Cantonale du Valais à Sion

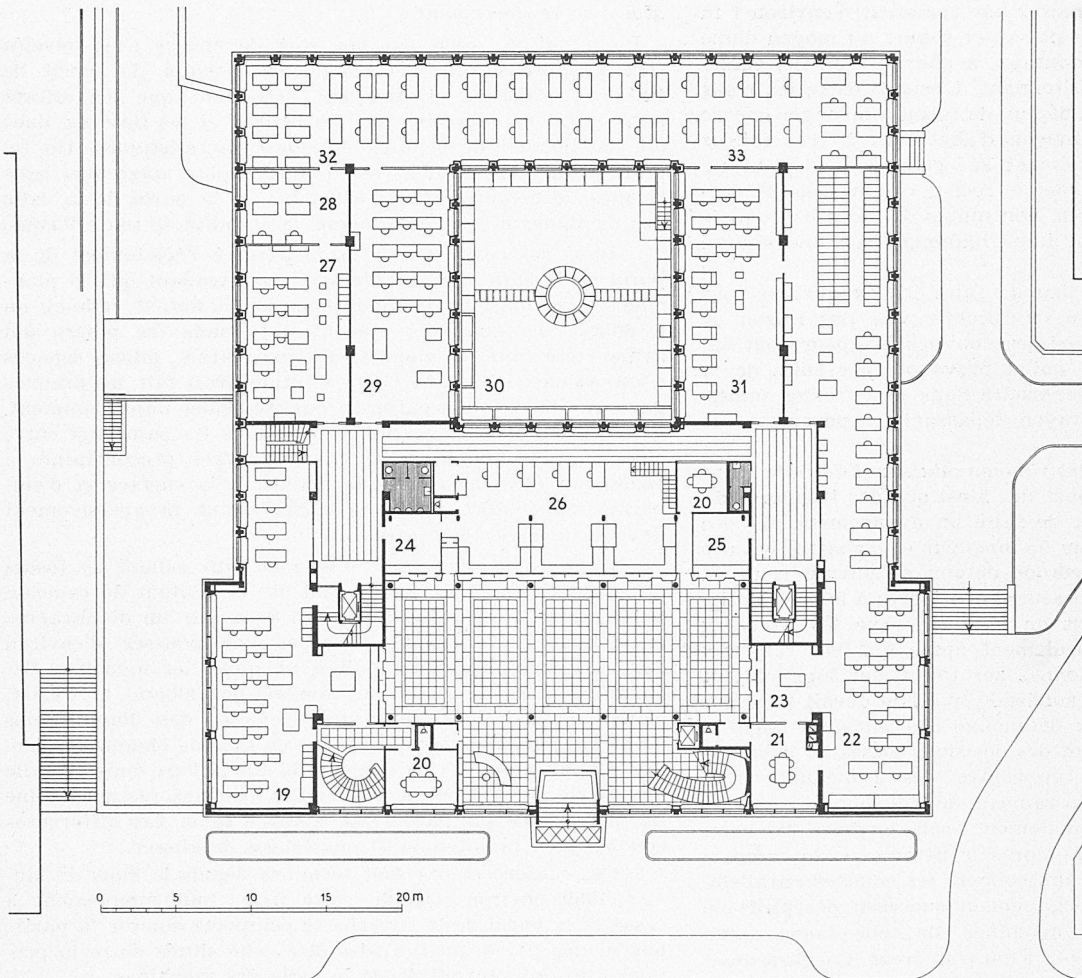
- 1 Coupons Employés
- 2 Hall des Safes
- 3 Cabine
- 4 Local des Safes
- 5 Chambre Forte
- 6 Chambre
- 6a Chambre Forte Caisses
- 7 Chambre
- 8 Gérant Chambre Forte
- 9 Chèques Postaux
- 10 Mat. Chancellerie
- 11 Passage de Contrôle
- 12 Charbon
- 13 Pompes
- 14 Chaufferie
- 15 Vestiaires Abris
- 16 Cave
- 17 Laverie
- 18 Appartement

- 19 Titres
- 20 Réception
- 21 Réception Comptes-courants
- 22 Comptes-Courants (Employés)
- 23 Guichet Comptes-courants
- 24 Epargne
- 25 Hypothèques
- 26 Caisses
- 27 Portefeuille
- 28 Portefeuille
- 29 Epargne (Employés)
- 30 Jardin Intérieur
- 31 Hypothèques (Employés)
- 32 Epargne (Machines)
- 33 Hypothèques, Comptes-courants (Machines)

- 34 Chancellerie
- 35 Archives
- 36 Matériel
- 37 Hall de la Direction
- 38 Chef Expertise
- 39 Secrétariat
- 40 Bibliothèque
- 41 Directeur
- 42 Secrétaires
- 43 Attente
- 44 Sous-Directeur

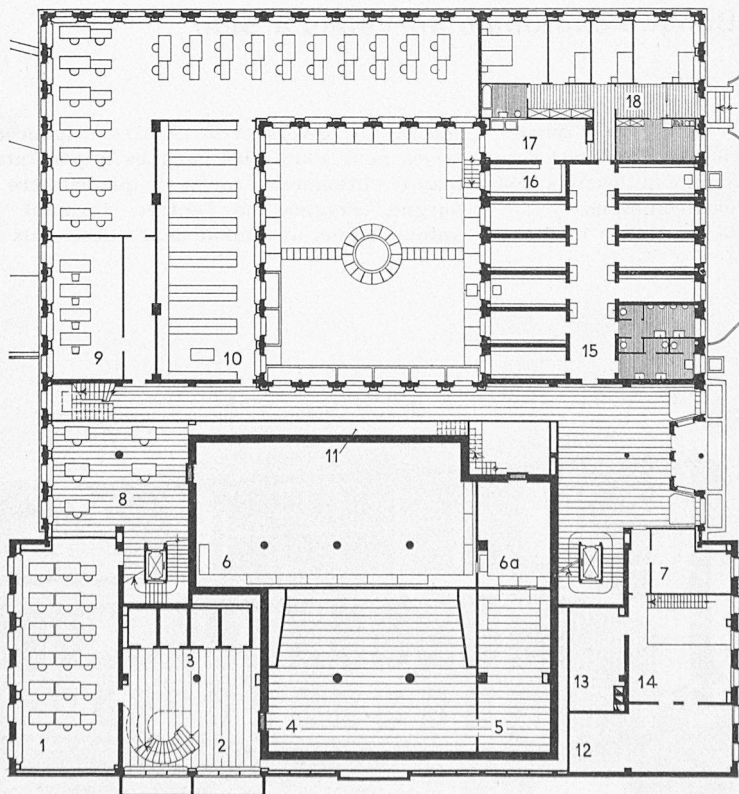
- 45 Machines
- 46 Agence
- 47 Contentieux
- 48 Laboratoire
- 49 Adrema
- 50 Comptabilité
- 51 Pointage
- 52 Contrôle Employés
- 53 Chef
- 54 Hall

- 55 Dessinateurs
- 56 Salle de Conseil
- 57 Salon
- 58 Téléphone
- 59 Dess. Spécialiste
- 60 Geomètre Cantonal
- 61 Chef Juridique
- 62 Chèques Postaux



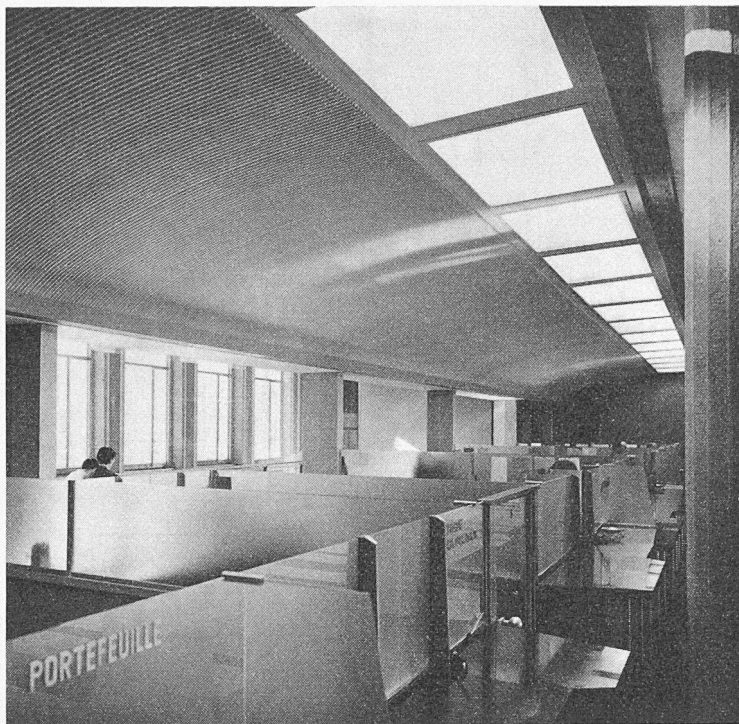
Rez-de-chaussée

Echelle 1:500

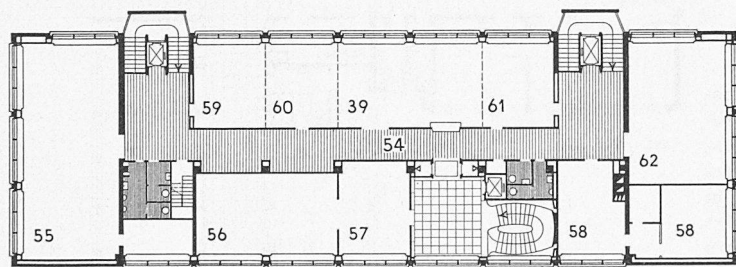


Rez-de-chaussée inférieur

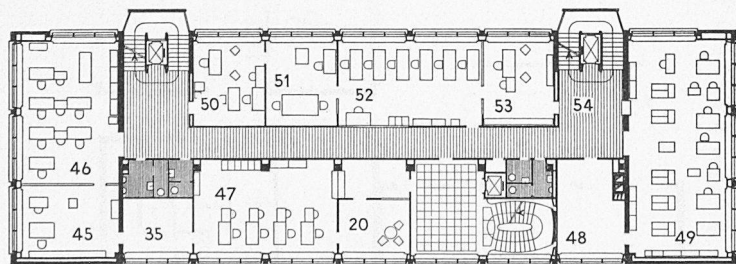




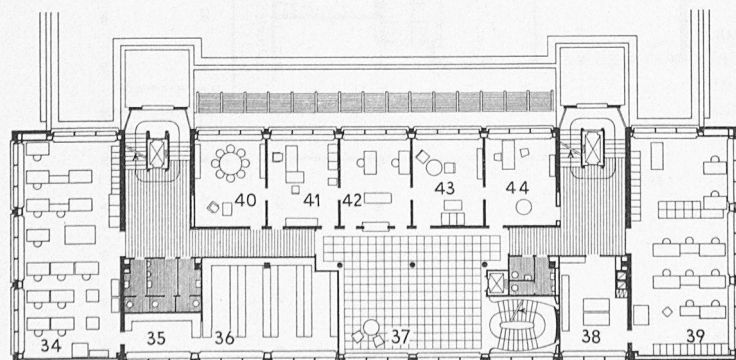
Caisses (No 26) au rez-de-chaussée



Troisième étage



Deuxième étage



Premier étage. Echelle 1:500

avec cette tradition, les architectes du nouveau bâtiment de la B. C. V. ont réussi à placer le hall des guichets derrière la façade principale dans un endroit bien éclairé, à étaler bien en vue dès l'entrée, comme dans une gare, tous les guichets, et à placer derrière ceux-ci, pratiquement sans couloir, les bureaux particuliers des différents services.

Est-il besoin de rappeler que la circulation du personnel doit être complètement indépendante de celle du public, que la circulation vers les chambres fortes est à son tour strictement fermée et indépendante de celle du personnel, et que le tout est à concevoir en vue d'une surveillance facile garantissant le maximum de sécurité?

Les services communs sont ceux des chambres fortes, des coupons, de la chancellerie, du secrétariat, de l'économat, de la comptabilité, des agences, des chèques postaux, du contrôle et adrema, etc. Si ces services sont indépendants du public, ils ont cependant un rapport fonctionnel entre eux et avec les précédents.

Il est aisé de comprendre que la complexité du fonctionnement d'une telle entreprise ne permet guère de construire seulement pour les besoins du moment, et d'agrandir ensuite en ajoutant des morceaux qui ne s'intégreront jamais plus à l'ensemble. Combien de fois n'avons-nous pas gaspillé des sommes importantes pour avoir ignoré cette loi? La Direction de la Banque, désireuse d'éviter ces coûteuses expériences, a heureusement ordonné la construction d'un bâtiment permettant de doubler le personnel de chaque service sans nuire au bon fonctionnement de l'établissement.

L'architecte doit résoudre les problèmes fonctionnels non seulement du dedans, mais aussi du dehors. La fonction et la destination doivent apparaître dans l'architecture intérieure et extérieure, et l'architecture doit révéler avec franchise le système de construction et les matériaux employés, générateurs de beauté sans l'artifice de crépis, de fards, de décorations trompeuses. La structure de ce bâtiment est en béton bouchardé. Ce béton est composé de gravier du Rhône avec  $\frac{1}{4}$  de gravier concassé provenant de la pierre rouge de Collonges. Les encadrements de fenêtres sont en aluminium avec verre thermique.

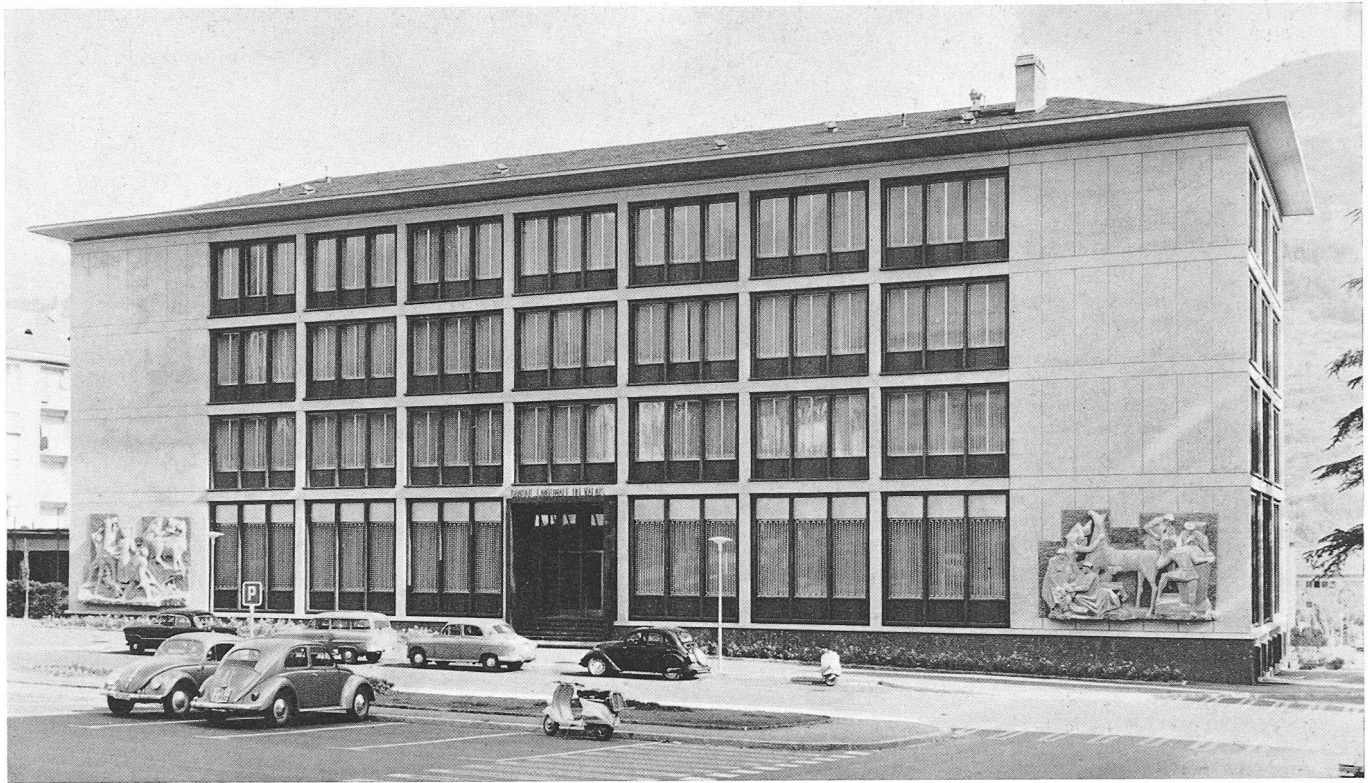
Adresse de l'auteur: A. Perraudin, rue de Lausanne, Sion

## Le nouveau bâtiment de l'Association valaisanne des entrepreneurs à Sion

Architectes: André Bornet, Sion, H. de Kalbermatten, S. I. A., Sion, Ch. Zimmermann, Monthey DK 725.256  
Tafel 39

**Problème.** L'Association valaisanne des entrepreneurs a voulu construire, pour ses besoins personnels et pour la location, un bâtiment administratif. Il fallait pour cela, malgré la hauteur maximum du gabarit permis par la ville, donner beaucoup de lumière à ces locaux, soit de jour, soit de nuit, et tenir compte de l'architecture de la place de la Planta; en fermant par le bâtiment le côté ouest de celle-ci. L'accès devait être largement conçu. Pour tenir compte des désirs de l'A. V. E. il a fallu enlever un bâtiment existant, assez important, dont la transformation ne permettait pas une organisation rationnelle.

**Situation.** Le bâtiment est situé à l'ouest de la place de la Planta, en bordure de l'avenue de la Gare, derrière un rideau d'arbres. Une aile est en bordure du Chemin des Collines. Le bâtiment a sur l'avenue de la Gare 4 étages sur rez-de-chaussée, sur le chemin des Collines 3 étages autorisés.



Façade principale, reliefs de Remo Rossi



Le nouveau bâtiment de la Banque cantonale du Valais à Sion

Architectes **André Perraudin** et **Jean Suter**, Sion. Surveillance au chantier: **R. Zurbriggen**, Sion